



PONTIFICIO CONSIGLIO  
PER LA PROMOZIONE  
DELL'UNITÀ DEI CRISTIANI

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE  
POUR LE DIALOGUE THÉOLOGIQUE ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉGLISE ORTHODOXE

5e SESSION PLÉNIÈRE

Monastère de Valamo, Finlande, 19-27 Juin 1988

Lors de sa cinquième session plénière (Monastère de Valamo, Finlande, 19-27 juin 1988) la commission mixte internationale pour le dialogue théologique entre l'Eglise catholique romaine et l'Eglise orthodoxe a approuvé un document commun qui a pour titre : « le sacrement de l'ordre dans la structure sacramentelle de l'Eglise ». Les membres de la commission ont été les hôtes du Monastère de Valamo et de l'Eglise orthodoxe de Finlande. A la fin de la réunion, on a décidé quel serait le thème à traiter prochainement par la commission : « Les conséquences ecclésiologiques et canoniques de la structure sacramentelle de l'Eglise. Conciliante et Autorité dans l'Eglise ». Ce thème sera étudié lors de la rencontre de la commission qui aura lieu à Munich, en 1990. Vingt-deux membres orthodoxes et vingt-cinq membres catholiques des cinquante-cinq membres de la commission étaient présents à la réunion de Valamo, qui s'est déroulée sous la direction de ses deux co-présidents, l'archevêque grec orthodoxe d'Australie, Son Eminence Stylianos et Son Eminence le Cardinal Johannes Willebrands, Président du Secrétariat pour l'unité des chrétiens (Vatican). Les délégations de quatorze Eglises orthodoxes sont membres de la commission.

Lors de cette cinquième session plénière de la commission, ses membres ont surtout examiné et amendé un nouveau document, dont le titre complet est : « Le sacrement de l'Ordre dans la structure sacramentelle de l'Eglise, en particulier la succession apostolique pour la sanctification et l'unité du peuple de Dieu ». Un premier projet du document, rédigé sur la base du travail accompli par trois sous-commissions, avait été préparé par le comité mixte de coordination dans sa réunion d'Opole (Pologne), en 1985. Ce texte avait été discuté pour la première fois par toute la commission dans la session de Bari (Italie, 1986). Il a été ensuite amendé et approuvé à Valamo, après des discussions très amples et d'autres améliorations.

Le document sur le sacrement de l'ordre est le troisième d'une série de documents soumis par la commission mixte internationale aux autorités des Eglises qui participent à ce dialogue. Ils veulent contribuer de façon constructive au but du dialogue, tel qu'il a été récemment décrit par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II et Sa Sainteté le Patriarche œcuménique Dimitrios Ier dans leur rencontre à Rome, au mois de décembre dernier. Ce but est le rétablissement de la pleine communion de foi et de vie sacramentelle entre nos deux Eglises. Le premier document de la commission, approuvé en 1982 à la fin de la deuxième session plénière, a pour titre : « Le mystère de l'Eglise et de l'Eucharistie à la lumière du mystère de la Sainte Trinité ». Le deuxième document, « Foi, Sacrements et Unité de l'Eglise » a été publié en 1987, en conclusion de la deuxième phase de la quatrième session plénière de Bari.

Le document de Valamo comporte cinquante-cinq paragraphes. Après des paragraphes d'introduction, les titres des quatre sections du document indiquent le contenu et l'articulation du texte. Les quatre sections ont pour titre : (1) Le Christ et l'Esprit Saint ; (2) Le sacerdoce dans l'économie du Salut ; (3) Le ministère de l'évêque, du presbytre et du diacre ; (4) La succession apostolique.

La commission a suivi dans ses travaux, le schéma qu'elle s'était fixé auparavant. Son intention n'était pas de présenter une théologie complète et systématique du sujet. Le texte veut être une réflexion sur ces aspects de l'ordination sacramentelle, de la structure de l'Eglise et de la succession apostolique sur lesquels existent des accords ou des divergences entre les Eglises engagées dans ce dialogue.

Le dialogue théologique de nos Eglises a constaté la commune tradition et doctrine sur la succession apostolique, sur la structure sacramentelle de l'Eglise et sur les ministères. Cette structure s'exprime dans la sacramentalité de la consécration épiscopale et de l'ordination des prêtres et des diacres. Ce fait met en évidence que notre dialogue, commencé à Patmos et Rhodes (1980), continué en 1982 à Munich, en 1984 en Crète et en 1987 à Bari et ici à Valamo, a grandement progressé.

Aux temps de notre histoire commune en Orient et en Occident la communion sacramentelle et synodale entre les évêques était le sceau et la confirmation de la communion dans la foi et les sacrements. Si nous tendons vers ce but, cela ne veut pas dire que nous soyons maintenant parvenus à la pleine unité et à la communion sacramentelle. Il reste encore de sérieuses questions à résoudre notamment celle des formes de l'autorité dans l'Eglise.

Le nouveau document sera tout de suite transmis aux autorités des différentes Eglises qui participent au dialogue théologique. Il sera rendu public le 1er septembre prochain.

Comme il avait été convenu lors de la session de Bari, en 1987, on a discuté aussi à Valamo des Eglises orientales catholiques en communion avec le Siège de Rome, un facteur sérieux celui-ci, dans les relations entre les Eglises catholique romaine et orthodoxe. Une sous-commission mixte a été établie dont les membres devront étudier les aspects ecclésiologiques et pratiques de la question. La sous-commission s'est rencontrée pour la première fois à Valamo, sous la présidence du Cardinal Johannes Willebrands et de l'Archevêque Stylianos.

Durant cette réunion, la sous-commission a décidé de préparer différents documents d'études qui seront discutés à l'occasion de la réunion du Comité mixte de coordination, prévue pour le mois de février 1990. Même si la sous-commission est autorisée à se servir de l'aide de spécialistes qui n'en sont pas membres, elle reste sous l'autorité de la commission mixte internationale, qui, seule, pourra soumettre des recommandations en cette matière.

Durant la réunion, qui a duré une semaine, les participants ont expérimenté l'hospitalité chaleureuse et spirituelle de la communauté monastique et du centre culturel de Valamo, ainsi que celle de toute l'Eglise orthodoxe de Finlande, surtout dans la personne de l'archevêque de Karelia et de toute la Finlande, Monseigneur Jean. Les rencontres avec les membres de la commission organisées par l'Eglise évangélique luthérienne et par l'Eglise catholique romaine ont témoigné des bonnes relations œcuméniques existant en Finlande. Les membres de la commission ont été aussi aimablement reçus par les autorités civiles de la région — Heinavesi, Joensuu et Kuopio —, par le ministère finnois de l'éducation et par l'université de Joensuu.

La présence des membres de la commission à plusieurs célébrations liturgiques a témoigné de l'atmosphère spirituelle dans laquelle les discussions théologiques se sont déroulées. Un samedi soir, par exemple, les membres orthodoxes étaient présents à la liturgie eucharistique concélébrée par les membres catholiques autour du premier célébrant, le Cardinal Roger Etchegaray, président de la Commission pontificale « Justice et Paix ». Le dimanche matin les membres catholiques à leur tour, assistaient à la liturgie orthodoxe qui avait lieu, comme la liturgie catholique, dans l'église du monastère de Valamo, l'archevêque Stylianos étant le premier célébrant. Ils étaient également présents à la liturgie orthodoxe célébrée par l'archevêque Jean dans la cathédrale de Saint-Nicolas à Kuopio. Les membres de la commission ont aussi assisté aux vêpres célébrées en l'église évangélique luthérienne de Joensuu et, — en conclusion de la session plénière — ils ont assisté aux vêpres célébrées dans la cathédrale orthodoxe Uspenki de Helsinki.

Au nom de la commission mixte internationale, les deux co-présidents ont exprimé la reconnaissance de tous les participants envers ceux qui les avaient accueillis et qui avaient collaboré à établir le programme et à organiser les différentes réceptions religieuses et civiles.

Même si de longues discussions ont eu lieu au sujet de la méthode à suivre pour l'élaboration des futurs documents, il a été finalement décidé de confier cette question au comité mixte de coordination, qui fera ses recommandations à Munich. Entre temps, on continuera à suivre la même méthode pour la rédaction du nouveau document sur « les conséquences ecclésiologiques et canoniques de la structure sacramentelle de l'Eglise. Conciliante et Autorité dans l'Eglise ». Les trois sous-commissions composées de membres orthodoxes et catholiques romains se rencontreront et rédigeront des documents sur le sujet à étudier. Ceux-ci seront examinés par le comité mixte de coordination qui devra en rédiger un document de synthèse. A la session plénière de 1990, selon ce qui a été d'usage lors des réunions précédentes de la commission, un ou deux jours seront consacrés à des rencontres entre orthodoxes d'une part et catholiques d'autre part, avant que la commission mixte ne commence la discussion et la révision du projet de base.

Le quatrième document commun que la commission a l'intention de rédiger, devrait se situer strictement dans la ligne de celui qui a été approuvé à Valamo. La structure sacramentelle de l'Eglise, basée sur les trois degrés du sacrement de l'ordre, n'est pas seulement le garant de la succession apostolique, elle a aussi des implications pour comprendre la doctrine ou théologie de l'Eglise (ecclésiologie) et la discipline ecclésiologique exprimée par les canons. Les deux Eglises possèdent des traditions de conciliarité et de synodalité qui seront étudiées dans l'espoir de trouver des points d'accord et dans l'espoir que les différences ne créeront plus d'obstacles à la pleine communion. L'autorité dans l'Eglise, spécialement l'autorité épiscopale, sera considérée non seulement à l'intérieur de chaque Eglise locale ou particulière, mais aussi par rapport à la communion des Eglises tant au niveau régional qu'au niveau local.

Service d'information 68 (1988/III-IV) 181-182